

Relations CE/Turquie: actions visant à son développement économique et social

1998/0300(COD) - 06/09/2000 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant la recommandation pour la deuxième lecture de Philippe MORILLON (PPE/DE, F) sur le financement d'actions visant au développement économique et social de la Turquie, le Parlement insiste sur trois amendements qui n'ont pas été repris par le Conseil dans sa position commune. Le premier reprend les préoccupations du Parlement quant à la prévention de tout risque d'incident nucléaire. Les récents tremblements de terre en Turquie démontrent en effet que la construction d'une centrale nucléaire sur des zones sismiques contribuerait à augmenter les risques de catastrophe nucléaire. Le second amendement adopté a pour objet de mieux spécifier certains droits et libertés et entend faire une référence explicite à l'abolition de la peine de mort. Enfin, le dernier amendement adopté vise à mentionner explicitement la question du peuple kurde et à spécifier les initiatives qui pourraient être entreprises en vue de régler le problème kurde dans le cadre du dispositif communautaire prévu.